



VILLE DE MARSEILLE
 DGAVE - DTBS
 1 Place St. Eugène – 13007 MARSEILLE
 T. 04 91 14 52 08
 Mail : jteling@arseille.fr

**MAITRE
 D'OUVRAGE**



MAC Marseille
 69 rue d'Haïfa
 13 008 MARSEILLE
 T. 04 91 91 24 62
 Mail : tollat@marseille.fr

**MAITRE
 D'USAGE**

Musée d'Art Contemporain [mac]
Pour les études Climatologiques et travaux d'urgence
 69, rue d'Haïfa – 13008 MARSEILLE

CCTP LOT N°09 Ascenseur PMR



BUREAU ARCHITECTURE MEDITERRANEE
 14-18 Rue de la Guirlande
 13 002 MARSEILLE
 T. 04 91 91 61 70 – F. 04 91 91 49 73
 Mail : maxime.repoux@bamarchi.com
 www.bamarchi.com

**ARCHITECTE
 MANDATAIRE**



Scéno
 2 rue Gubernatis 06000 Nice
 T. +33 (0) 6 09 90 35 79
 sceno@fryland.fr
 www.fryland.fr

**MUSEOGRAP
 HIE**



Oteis Sudequip
 350 Avenue Jrgg De La Lauzière
 CS 90340 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3
 T. +33 (0) 4 42 99 28 70
 thierry.saccoccio@oteis.fr
 www.oteis.fr

INGENIERIE

	<p>Apave Sudeurope SAS</p> <p>8 rue Jean Jacques Vernazza ZAC Saumaty Séon BP 193 13322 MARSEILLE CEDEX 16</p> <p>Tél. : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 23 96 www.apave.com</p>	BUREAU DE CONTRÔLE
	<p>SA PRESENTS</p> <p>37/39 BOULEVARD VINCENT DELPUECH 13294 MARSEILLE CEDEX 6</p> <p>Tél. 04 91 42 08 86 contact@resents.fr</p>	COORDONNATEUR SPS
	<p>SSinopsis</p> <p>75 rue Paul verlaine, 69100 Villeurbanne Tél. 04 72 23 59 40 - Fax. 09 72 40 32 22 mairie-marseille@ssinopsis.fr http://www.ssinopsis.fr</p>	COORDINATION SSI
	<p>Géotec Agence de MARSEILLE</p> <p>Centre d'Activités Concorde Lot 14 – 11 av de Rome – ZI les Estroubans 13127 VITROLLES</p> <p>Tél. 04 42 46 08 09 - Fax. 04 42 46 08 10 agence.paca@geotec.fr http://www.geotec.fr</p>	GEOTECHNICIEN

REFERENCE DU DOCUMENT	EMETTEUR	CODE AFFAIRE	TYPE DE DOCUMENT	INDICE	DATE	NB PAGES
	FR	MAC MARS	PRO - DCE	00	30/07/19	

INDICE	DATE	OBJET	PAGES
00	5/07/18	Création du document	

SOMMAIRE

I -	GENERALITES	4
I.1 -	PRESENTATION DU PROJET	4
I.2 -	PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES	4
I.2.1 -	NORMES ET REGLEMENTS	4
I.2.2 -	MISE EN ŒUVRE DES EQUIPEMENTS –DISPOSITIONS PARTICULIERES	4
I.3 -	LIMITES DE PRESTATIONS	5
I.3.1 -	TRAVAUX A CHARGE DU PRESENT LOT	5
I.3.2 -	TRAVAUX EXCLUS	6
I.4 -	TELESURVEILLANCE	7
I.5 -	CONTROLES -ESSAIS	7
II -	DESCRIPTION DES OUVRAGES	9
II.1 -	DEPOSE EVACUATION DE L'ASCENSEUR EXISTANT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II.2 -	ASCENSEUR DE CHARGE UTILE 1000 KG	9
II.2.1 -	MACHINE DE TRACTION	9
II.2.2 -	GAINES ET CUVETTES	10
II.2.3 -	CABINE	10
II.2.4 -	PORTES PALIERES	11
II.2.5 -	MANCEUVRE	11
II.2.6 -	SIGNALISATION	11
II.3 -	PLUS VALUE POUR INTERVENTIONS SOUS SECTION 4	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II.3.1 -	INTERVENTIONS SUR PAROIS AMIANTEES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

I - GÉNÉRALITÉS

I.1 - PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent CCTP est relatif aux prestations suivantes relatives à la création d'un ascenseur PMR desservant tous les niveaux . fourniture et pose **d'un ascenseur 600 kg à entraînement électrique** dans le bâtiment existant de Musée d'Art Contemporain (MAC°) de la Ville de Marseille

La restructuration de ce bâtiment amène à créer un appareil dans une gaine maçonnée qui sera réalisée par le lot N°01 Gros oeuvre

I.2 - PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

I.2.1 - NORMES ET RÈGLEMENTS

L'entreprise devra la réalisation de ses installations conformément aux divers textes réglementaires en vigueur à la date de signature des marchés, en particulier :

- A la Directive Européenne n° 95/16/CE du 29/06/95 transposée en droit français par le décret 2000-810 du 24 aout 2000.
- A la norme handicapés NFP 91.201.
- Au Document Technique Unifié 75-1.
- Conforme à la norme EN 81-20 et EN 81-50
- A la norme NFC 15.100 et le décret du 14.11.62 relatif à la protection des travailleurs contre les courants électriques.
- Au règlement de sécurité contre l'incendie selon le type de bâtiment (dernière édition mise à jour).
- Au Code du Travail.
- A la réglementation électromagnétique, Directive C.E.M n°89/336/CE.
- Bâtiment ERP type R 3 ième catégorie

I.2.2 - MISE EN ŒUVRE DES EQUIPEMENTS –DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le titulaire du présent lot devra la mise en œuvre complète de ses installations dans les réservations en attente laissées par l'entreprise de Gros Œuvre (sous réserve que le titulaire du présent lot fournisse en temps utile les plans de ses propres besoins).

Il est précisé que l'entreprise adjudicataire devra faire son affaire de la gaine mise à disposition, aucune modification dimensionnelle n'étant admise. Elle devra se conformer aux plans joints au dossier d'Appel d'Offres.

Toutes les dispositions devront être prises par la présente entreprise pendant la mise en œuvre et au cours des essais pour assurer la sécurité du chantier pour l'ensemble du personnel travaillant ou transitant à proximité des gaines.

Par conséquent l'entrée de produit polluants dans l'enceinte du bâtiment, tel que huile graisse, durant la phase d'installation et la période d'entretien seront interdits. L'entrepreneur devra avoir recours à des technologies privilégiant les graissages à vie, des suspensions par courroies ou matériaux composites, des guidages par Rollers au lieu de coulisseaux sur les charges supérieures à 1000 KG.

L'entrepreneur devra fournir une note justificative sur les moyens employés sur cette opération.

Les bruits de l'ascenseur, seront inférieurs à 30 dB (A). Les équipements et leur mise en œuvre seront déterminés pour obtenir ce résultat, l'entreprise devra au titre de son marché toutes les prestations nécessaires telles que :

- Supports anti-vibratiles des châssis de moteurs, armoire de manœuvre, isolation des bruits de fonctionnement des portes palières, insonorisation des cabines, etc...
- Rollers sur et sous cabine y compris sur contrepoids

Le niveau vibratoire en déplacement en cabine devra être inférieur à 10 mg.

L'entrepreneur devra fournir une note justificative sur les moyens utilisés pour abaisser le niveau acoustique de son installation

Des essais in situ seront réalisés en fin de chantier pour valider la qualité et la conformité de l'installation aux exigences du CCTP

Nota :

Tout nouveau départ de l'ascenseur est impossible lorsque la température des machines ou de leurs organes de commande dépasse celle spécifiée par le constructeur dans la notice technique de l'ascenseur. En l'absence de cette information du constructeur, la température ambiante à prendre en compte est de 40°C

I.3 - LIMITES DE PRESTATIONS

I.3.1 - TRAVAUX A CHARGE DU PRESENT LOT

Le titulaire du présent lot devra réaliser :

- La fourniture de tous les matériaux, leur transport, stockage, protection ainsi que la main d'œuvre, le matériel, nécessaires à l'exécution des ouvrages.
- La dépose et l'évacuation de tous les équipements en place dans la gaine de l'ascenseur existant, en cuvette et dans le local machinerie en toiture du bâtiment, ainsi que la cabine et tout le matériel présent en gaine maçonnée
- La réalisation des installations suivant le planning établi par le Maître d'Œuvre avec les autres corps d'état.
- L'établissement des plans de réservations et de détail d'exécution ainsi que la définition des besoins en génie civil spécifiques à son matériel dans le cadre des aménagements prévus au présent dossier.
Dans le cas où ces renseignements n'auraient pas été communiqués en temps utile, toutes les sujétions de génie civil seront exécutées par l'entreprise de Gros Œuvre au frais de l'entreprise du présent lot.
- Les calfeutrements de portes palières.
- La fourniture et installation du tableau de protection électrique (ex DTU 70-1).
- La fourniture et pose de la trappe de désenfumage ou de l'extracteur d'air et les automatismes nécessaires lorsqu'un réducteur à huile est installé dans la gaine (Etablissements ERP, voir règlement art. CO53).
- L'éclairage réglementaire de gaine.
- Les essais, mises en service et réglages.
- Les crochets de manutention en plafond de gaine si nécessaire.
- Les échelles et crosse de sécurité d'accès à la cuvette.
- La fourniture du manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95-16CE.

- Les équipements d'interphonie et télésurveillance
- Les asservissements au SSI (retour au niveau de référence, non-stop au niveau sinistré,...) suivant cahier des charges SSI du projet.
- Les contacts de report d'alarme technique
- Le nettoyage des ouvrages après intervention avant mise en service.

I.3.2 - TRAVAUX EXCLUS

Ne sont pas à prévoir dans les prestations du présent lot :

- Les travaux de maçonnerie et de génie civil (fosse, gaine, réservations d'appuis de machine en tête de gaine, ventilations, les trous, scellements, réservations et calfeutrements).en charge du lot N°01
- L'amenée de courant force et lumière sur câble pendant en tête de gaine à charge lot 8
- Les alimentations électriques - puissance et lumière – au niveau des coffrets de manœuvre ; il est mis à la disposition de l'entreprise du présent lot, les câbles électriques calculés en fonction des informations données par le présent lot.

Informations disponibles :

- Triphasé 400 V pour la force motrice
- Monophasé 220 V pour la lumière
- Une ligne France Télécom sur conjoncteur (par ascenseur)
- Circuit de terre

Nota : Les alimentations électriques (force et lumière) pour les ascenseurs et l'élévateur seront réalisées en câbles CR1-C1.

- Les lignes téléphoniques obligatoires raccordées au réseau commuté pour assurer la communication bidirectionnelle avec le centre de sécurité de l'installateur.
- La peinture définitive des portes palières.
- L'établissement du formulaire de demande de lignes Télécom pour la télésurveillance et liaison phonique.
- Les reports de filerie d'interphonie vers l'accueil comprenant les combinés
- Les amenées des fils de la détection incendie au niveau du panneau d'urgence et d'inspection
- Le courant secouru si nécessaire
- L'amenée de la ligne Télécom de télésurveillance et de liaison phonique bidirectionnelle en tête de gaine.
- Une ventilation naturelle en partie haute de gaine d'une surface minimale de 1% de la section horizontale, ou plus généralement de 7 dm².
- La grille de ventilation.

- Les contacts éventuels, sur borniers, des éclairages paliers lorsque la commande de ceux-ci est assurée automatiquement par l'arrivée des ascenseurs aux étages.

I.4 - TELESURVEILLANCE

Tous les appareils devront être équipés d'un système de télésurveillance dont l'armoire devra être installée obligatoirement à l'intérieur de la gaine.

Ce dispositif devra assurer :

- La transmission des alarmes
- La détection des anomalies ou pannes et leur transmission,
- La liaison phonique entre toute personne bloquée et le centre de télésurveillance (de type bidirectionnelle)

L'entreprise soumissionnaire devra préciser et documenter la prestation proposée dans son offre.

Les services devront comprendre :

- La permanence 24h/24h et 7 jours/7
- Le dialogue avec les personnes bloquées
- La réception des alarmes
- La gestion des interventions
- Le suivi et le contrôle des installations
- L'entreprise disposera d'une ligne de téléphone par ascenseur livrée en tête de gaine par le lot 8 Electricité

I.5 - CONTROLES -ESSAIS

Dès l'achèvement des travaux, il sera procédé à la vérification de la conformité des installations par rapport au cahier des charges et à la réglementation en vigueur. Les dispositifs de sécurité seront également testés.

Avant réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra remettre un dossier comprenant :

- Le manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95/16/CE, en 4 parties : documentation de base, documentation technique, instructions de maintenance, instructions d'utilisation
- Les schémas des installations électriques

Le titulaire du présent lot devra réaliser les essais de ses installations, et les contrôles techniques type A – COPREC tels que publiés au Moniteur 82.51 bis.

La réception des installations sera prononcée si les essais ont donné satisfaction et si le rapport consignait les résultats ne fait apparaître aucune réserve. La mise en service de l'appareil ne sera autorisée qu'après réception.

L'entreprise devra assurer la garantie totale des installations (matériel et main d'œuvre) pendant la première année de fonctionnement.

L'entretien suivant les nouveaux décrets sera assuré au titre du Marché pendant 3 Mois à dater de la réception.

Dès l'achèvement des travaux, il sera procédé à la vérification de la conformité des installations par rapport au cahier des charges et à la réglementation en vigueur. Les dispositifs de sécurité seront également testés.

Avant réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra remettre un dossier comprenant :

- Le manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95/16/CE, en 4 parties : documentation de base, documentation technique, instructions de maintenance, instructions d'utilisation
- Les schémas des installations électriques

Le titulaire du présent lot devra réaliser les essais de ses installations, et les contrôles techniques type A – COPREC tels que publiés au Moniteur 82.51 bis.

La réception des installations sera prononcée si les essais ont donné satisfaction et si le rapport consignait les résultats ne fait apparaître aucune réserve. La mise en service de l'appareil ne sera autorisée qu'après réception.

L'entreprise devra assurer la garantie totale des installations (matériel et main d'œuvre) pendant la première année de fonctionnement.

L'entretien suivant les nouveaux décrets sera assuré au titre du Marché pendant 3 Mois à dater de la réception.

L'entreprise devra être certifiée ISO 9001.

II - DESCRIPTION DES OUVRAGES

II.1 - ASCENSEUR DE CHARGE UTILE 630 KG

- Usage : Ascenseur de personnes accessibles PMR
- Nombre d'appareils : 1
- Charge utile : 630 Kg
- Vitesse : 1,00 m/s à contrôle continu de vitesse, régulation vitesse par variation de fréquence et tension.
- Course : 5,55 m environ
- Nbre de service : 2 faces de service
- Nbre niveaux desservis : 3 (Rez- 1^{er} étage 2^{ème} étage niveau terrasse)

II.1.1 - MACHINE DE TRACTION

- Emplacement : en tête de gaine, de type intégrée en trémie sans local technique spécialement aménagé.
- Châssis machine : de type autobloquant avec dispositifs isophoniques. Ce châssis permettra le report des réactions sur les guides en gaine.
- Type moteur aucune lubrification : électrique, sans réducteur, compact, ne nécessitant (roulements étanches), à variation de fréquence et rendement énergétique élevé (aimants permanents incrustés dans la masse) permettant une réduction de consommation électrique (puissance à préciser).
- Régulation : La conception du système devra permettre et garantir un déplacement doux et sans à-coups.
.
Le système de nivelage mis en œuvre devra garantir une précision d'arrêt de ± 2 mm.
Le renivelage devra pouvoir intervenir dès que la cabine dépassera le niveau du seuil palier de ± 7 mm
- Suspente : Les câbles de traction traditionnels seront de préférence remplacés par des courroies plates ou tout système équivalent afin d'offrir une meilleure adhérence, un plus grand confort de

déplacement et de silence, une absence de lubrification, une plus grande longévité

II.1.2 - GAINES ET CUVETTE

- Dimension intérieure : largeur 1,65m, prof. 2,01 m voir plans architecte et béton armé
- Cuvette : prof. 1,70 m sur la section de la gaine
- Hauteur disponible sous dalle édicule au dernier niveau : **3,50 m environ**

II.1.3 - CABINE

La plateforme de la cabine devra être isolée de sa structure par des plots en caoutchouc pour un fonctionnement silencieux et confort de déplacement optimal.

Les prestations de finition et d'équipements sont définies à partir d'un matériel de type Resista de OTIS ou techniquement équivalent,

Dimensions :

Largeur 1100 mm Profondeur 1400 mm Hauteur 2200mm

- Ossature métallique
- Finitions inox peau de buffle des parois .
- Plafond : un faux plafond SPOT LED encastré finition inox brossé.
- Trappe et échelle sur toit de cabine
- Plancher revêtu d'un sol marbre .
- Barre d'appui latérale profil rond, fini chrome brillant sur deux cotés ,
- Panneau de commande à boutons encastrés, accessible aux handicapés et non voyants (lecture Braille),
- Éclairage de sécurité par bloc 60 lumens à commande automatique,
- Interphone cabine
- Porte automatique coulissante à ouverture latérale, dimension 130 x 210 cm, avec revêtement acier inox brossé, dotée d'un contact de heurt mécanique couplé à une barrière optique de réouverture par rayons infrarouges. Le système d'entraînement de porte sera obligatoirement par moteur à variation de fréquence.
- Le non-arrêt de la cabine sera asservi au SSI en fonction de la zone sinistrée

- Retour automatique au niveau

II.1.4 - PORTES PALIÈRES

- Dimensions: 130 cm x 210 cm de passage libre
- Nombre : 4
- Type : Automatiques coulissantes latéralement à 2 vantaux

Ces portes seront pare flammes 1/2 heure, elles seront insérées derrière des retours maçonnés.

Elles seront équipées d'un encadrement en recouvrement des maçonneries du gros œuvre.

Finition des encadrements et vantaux :

- Tous niveaux : inox brossé

II.1.5 - MANŒUVRE

Il est précisé que le contrôleur de manœuvre devra être silencieux et installé à l'intérieur de la gaine. La manœuvre sera de type Collective Descente aux étages, montée et descente au rez-de-chaussée.

Les commandes de secours et d'inspection doivent être accessibles à partir du palier.

La manœuvre prendra en compte les informations de la SSI en cas d'étages sinistrés par le feu, conformément à la réglementation.

Système à face sélective.

II.1.6 - SIGNALISATION

Paliers :

- Tous niveaux : Boutons d'appels lumineux à l'enregistrement

Cabine :

Double panneaux de commande avec :

- Écran de signalisation à cristaux liquides comportant :
 - Afficheur lumineux de position cabine
 - Flèches lumineuses de direction cabine
 - Voyant de surcharge avec buzzer

- Panneau de commande :
 - Boutons lumineux à l'enregistrement des ordres
 - Bouton d'alarme
 - Bouton de réouverture de porte
 - Interphonie (téléphone main libre)
 - Alarme
 - Contact à clef pour service indépendant

- Colonnes d'entrée :

Flèches lumineuses indiquant le prochain sens de déplacement